



# La lettre des Contractuels et Maîtres-Auxiliaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

<b>Christian BASSET</b>	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique
<b>Sylvie BERGEON</b>	LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC Elue à la CAPA des PLP Responsable des Non-Titulaires
<b>Abderrahim EL MOUAHID</b>	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Enseignement Professionnel, élu à la CAPA des PLP
<b>Evelyne BRUN</b>	Lycée F. Daguin à MERIGNAC Responsable Lycées/Collèges
<b>Catherine AMBEAU</b>	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°4  
3 avril 2012



[Version imprimable au format !\[\]\(003082e50e3009141f59bd5df831749f\_img.jpg\)](#)

## Le projet de loi... adopté ! Et après ?

Le projet de loi fonction publique, relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels, a été adopté définitivement le 1er mars à l'assemblée nationale et publié au JO. Le décret d'application sera présenté au prochain Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 3 avril 2012 et une circulaire d'application devrait sortir en mai 2012.

Malgré un retard dans la procédure, c'est une bonne étape de franchie. Il en reste encore beaucoup pour que les contractuels dans l'éducation nationale puissent bénéficier de ces mesures. Un arrêté du ministre et les décrets d'application devront fixer sa mise en œuvre au sein de notre ministère. **Nous restons très vigilants et continuons à demander l'organisation d'examens professionnels en plus des concours réservés pour l'accès à la titularisation (ce qui était prévu dans le protocole que l'Unsa a signé le 31 mars 2011 avec l'ensemble des organisations syndicales à l'exception de la FSU et Sud).** Nous ne lâcherons rien à ce sujet et nous rappellerons notre position lors des prochains comités de suivi pour enfin voir des mesures d'amélioration concrètes pour les contractuels. **L'Unsa a d'ailleurs écrit à la DGRH pour exiger que les discussions en panne depuis novembre 2011 soient rapidement réouvertes ([Lettre à Mme Théophile, DGRH](#)).**

## Je passe un concours : j'ai droit à quoi ?

**Les épreuves d'admission aux concours internes du second degré approchent.**

Il est donc temps pour vous de solliciter auprès de votre chef d'établissement une autorisation d'absence !

En effet, les agents contractuels peuvent bénéficier d'autorisations d'absence, **sans récupération**, pour présenter les épreuves des examens et concours auxquels ils sont inscrits. **Ces autorisations d'absence doivent au moins couvrir la durée de la session augmentée de 2 jours de préparation (joindre la copie de la convocation à votre demande).**

Les enseignants vacataires sont rémunérés à la vacation. Il n'est donc prévu aucune autorisation pour examens ou concours prévue dans les textes.

N.B. : le samedi et le mercredi sont considérés comme jours ouvrables, que l'enseignant ait cours ou non ce jour-là.

**Le SE-Unsa demande que ce ne soit pas une autorisation d'absence mais un droit incontesté.**

*Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter !*

## Les programmes des concours 2013 second degré sont publiés

**À compter de la session 2013, les programmes des concours du second degré ne seront plus publiés au bulletin officiel mais sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) (arrêté du 10 octobre 2011).**

Vous envisagez de passer un concours de l'enseignement ou d'éducation ? Allez jeter un coup d'œil sur les programmes !  
En cliquant ici :

<http://www.education.gouv.fr/cid58356/programmes-des-concours-de-la-session-2013.html>

## Travailler plus pour gagner moins ? Et les contractuels dans tout ça ?

**N. Sarkozy a annoncé vouloir proposer aux professeurs volontaires de travailler 26h par semaine pour gagner 25% de plus, soit 500 € supplémentaires. Alléchante cette proposition ? Pourrait-elle être bénéfique aux agents contractuels ? Pas vraiment !**

### Faisons nos comptes :

Un prof contractuel qui fait 8 HS perçoit plus de 10 000 € de plus sur un an. Avec Nicolas Sarkozy, il n'en recevrait que 6000 sur la même période. Soit 4000 € d'économisés sur le dos des profs...

En les faisant travailler près de 50% de plus, le président peut remplacer 3 profs à 18 h contre 2 à 26... économisant près d'un tiers des enseignants du second degré ! Avec 420 000 enseignants aujourd'hui, il peut espérer supprimer près d'un tiers des emplois à terme soit 130 000. La mesure serait encore plus radicale que les 80 000 emplois supprimés pendant le quinquennat ! **Et les contractuels seraient les premiers touchés. On le voit bien déjà dans les lycées professionnels où les contractuels ne sont pas ré-employés suite aux suppressions massives de postes.**

A aucun moment, M Sarkozy ne parle de réelle revalorisation du point d'indice. Le blocage du point d'indice depuis deux ans est particulièrement pénalisant et entraîne de fait une baisse de rémunération, au regard de la reprise de l'inflation. En effet, les contractuels ne peuvent pas bénéficier d'un avancement d'échelon pour augmenter leur salaire, seule la valeur du point d'indice leur **permet d'augmenter leur rémunération.**

**Le SE-Unsa exige un salaire décent avec une grille de rémunération nationale et un dispositif permettant une évolution des salaires.**

Pour le SE-Unsa, le président de la République avait fait une promesse aux éducateurs qu'il n'a pas tenue. Le candidat-président fait pire, il leur promet de travailler plus pour gagner moins... **Les enseignants eux, préfèrent qu'on leur donne les moyens de travailler mieux.**

### Adhérer au SE-UNSA

**Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...**

**[>>adhérer au SE-UNSA](#)**

### N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.*

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>